

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

2001-649 du 31 Décembre 2001

Décret n° MFPRAPF/DGFP/DPME-SR cobp.  
portant engagement et versement de madame **MPIKA**  
née **RAZANDRY ZANAKARISOA (Véronique)**  
**Jeanne** en qualité de professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup>  
échelon contractuel

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VISAS :

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n°021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la note de service n° 1263/MENCRSE-CAB/DGASG/DPAA du 11 juin 1993 et l'additif n°2013/MEN-CAB/DGASG/DPAA du 23 novembre 1993 portant recrutement de l'intéressée en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

**DECRETE :**

 **Article 1 :** Madame MPIKA née RAZANDRY ZANAKARISOA (Véronique Jeanne) née le 29 novembre 1951 à Tsiroanomandidy (Madagascar), titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), option : anglais, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de professeur certifié des lycées contractuel, classée au 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie A, échelle 3, indice 830, pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1994, prévus aux annexes III et IV de la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique. La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

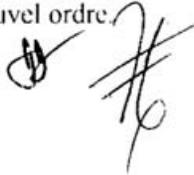
**Article 2 :** Madame MPIKA née RAZANDRY ZANAKARISOA Véronique Jeanne, qui accepte tacitement l'engagement aux conditions ci-dessus, percevra les rémunérations d'activité de service et, éventuellement les avances de salaires afférentes à l'indice net 830 précité, telles qu'elles sont déterminées à l'article 5 de la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**Article 3 :** Madame MPIKA née RAZANDRY ZANAKARISOA Véronique Jeanne bénéficiera pour les congés, les transports, les déplacements, les travaux supplémentaires, les maladies, soins médicaux, accidents du travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**Article 4 :** L'intéressée est versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850 ACC=néant, pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1995, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 5 :** Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.







**Article 6 :** Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 31 Décembre 2001

**Denis SASSOU - NGUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,  
des réformes administratives et de  
la promotion de la femme,

**Jeanne DAMBENZET**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

**Mathias DZON**

Le ministre de l'enseignement primaire,  
secondaire et supérieur, chargé de la  
recherche scientifique.

**Pierre NZILA**

**AMPLIATIONS :**

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/BST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGC/BC	3 / 23

*[Signature]*

*[Signature]*